DISTRICT UNSS DU PAYS SALONAIS

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE RENTRÉE

Date : mardi 6 octobre 2026
Lieu : Collège Guéhenno – Lambesc
Objet : Assemblée générale de rentrée du District UNSS du Pays salonais

---

1. PARTICIPATION ET ACCUEIL

L'assemblée générale de rentrée du District UNSS du Pays salonais s'est tenue le mardi 6 octobre 2026 au collège Guéhenno de Lambesc.

21 professeurs d'EPS, animateurs d'Associations Sportives, étaient présents.

Les **10 établissements constituant le district étaient représentés**.

La liste d'émargement est jointe en annexe au présent procès-verbal.

La réunion a débuté par un temps d'accueil et de présentation, permettant notamment aux nouveaux collègues de se présenter et de prendre connaissance du fonctionnement du district.

Ce tour de table a également permis de recenser les activités dans lesquelles les différentes AS s'engagent pour l'année scolaire 2026-2027, ainsi que leur participation éventuelle aux compétitions départementales ou académiques.

---

2. ACTIVITÉS DES ASSOCIATIONS SPORTIVES POUR 2026-2027

Collège de Rognes

- Badminton – district.

Collège Viala

- Volley-ball – district
- Tennis de table – district
- Badminton – district.

Le secrétariat de l'AS est désormais assuré par **Laurent Vasquez**.

Collège Jean Moulin

- Basket-ball – district
- Natation – district
- AS VTT.

Collège de La Fare-les-Oliviers

- Badminton – district
- Gymnastique – niveau départemental
- Athlétisme – niveau départemental.

Collège d'Eyguières

- Tennis de table – district
- Badminton – district
- Volley-ball : participation au championnat **Excellence**, dans le cadre de la section, sans participation aux compétitions de district
- Tennis – niveau départemental.

Collège Guéhenno – Lambesc

- Badminton – district
- Volley-ball – district
- Futsal – district
- Natation – district
- AS VTT au niveau départemental.

Collège Jean Bernard

- Tennis de table – district
- Badminton – district
- Futsal – district
- Basket-ball – district.

Collège de Lançon-Provence

- Volley-ball – district
- Futsal – participation à confirmer.

Collège D'Arbaud

- Badminton – district
- Futsal – district
- Volley-ball – district
- Basket-ball – participation à confirmer
- AS Handball en championnat **Excellence au niveau départemental**.

Collège de Pélissanne

- Badminton – district
- Futsal – district
- Basket-ball – district.
- Fitness

---

3. PARTICIPATION AU CROSS DÉPARTEMENTAL

Un point a également été fait concernant la participation au **Cross départemental du 25 novembre 2026 à Martigues**.

À ce stade, quatre établissements ont annoncé leur participation :

- Collège de Pélissanne ;
- Collège de Rognes ;
- Collège Viala ;
- Collège Jean Bernard.

Participation au jury du Cross départemental

- Il a également été rappelé qu'un besoin de **cinq professeurs d'EPS du district** était exprimé afin de participer au **jury du Cross départemental du 25 novembre 2026 à Martigues**.
- Un appel à volontaires a été effectué lors de l'assemblée générale. **Aucun engagement ferme n'a été recueilli à ce stade.** Certains collègues ont toutefois indiqué qu'ils souhaitaient prendre le temps de la réflexion et feraient connaître leur décision ultérieurement.
- Le besoin de cinq professeurs reste donc à pourvoir et fera l'objet d'un suivi auprès des membres du district.

---

4. SECTORISATION DES ACTIVITÉS ET DÉSIGNATION DES RÉFÉRENTS

À partir des activités recensées lors du tour de table, les activités suivantes ont été retenues pour une organisation sectorisée au sein du district :

Sports collectifs

- Volley-ball
- Basket-ball
- Futsal

Sports de raquette

- Badminton
- Tennis de table

Natation

Une rencontre de natation sera organisée au niveau du district entre les deux AS engagées dans cette activité :

- Collège Guéhenno – Lambesc ;
- Collège Jean Moulin.

Référents désignés

Activité	Référent
Badminton	Benoît Virgile
Tennis de table	Pascal Pacini
Volley-ball	Stéphane Béal
Basket-ball	Fabien Peretto
Futsal	Éric Bourgain
Natation	Serge Hermitant

Les référents d'activité contribueront notamment à la coordination des AS, à l'élaboration des calendriers et à l'organisation des rencontres.

---

5. INFORMATIONS DU SERVICE DÉPARTEMENTAL ET ÉCHANGES

5.1. Double authentification sur OPUSS

Un point a été fait concernant la mise en place de la **double authentification sur OPUSS**, plateforme internet de l'UNSS.

Si plusieurs collègues ont pu mettre en place cette procédure, des difficultés ont été signalées par certains utilisateurs.

Un collègue a notamment indiqué avoir probablement effectué une mauvaise manipulation lors de la mise en place de la double authentification et ne plus disposer de la possibilité de rectifier cette erreur.

Il apparaît donc que la mise en œuvre de cette nouvelle procédure peut encore poser des difficultés à certains utilisateurs.

5.2. Nouveau contrat MAIF

Le nouveau dispositif contractuel proposé par la **MAIF** a fait l'objet d'un échange entre les participants.

La mise en place de deux formules suscite plusieurs interrogations quant au choix du contrat le mieux adapté aux besoins des Associations Sportives.

Deux positions ont notamment été rapportées :

- **Ghislain Hanula**, du collège de Pélissanne, a indiqué privilégier la formule qui lui paraît la plus proche de l'ancien contrat et qu'il estime particulièrement adaptée aux besoins des AS.
- **Olivier Martinella** a relayé les arguments du **SNEP**, qui préconisent plutôt le nouveau contrat, celui-ci offrant notamment de meilleures garanties et pouvant, au final, représenter un coût inférieur.

Les échanges ont fait apparaître un besoin d'informations complémentaires avant que les AS arrêtent leur choix.

Il a été conseillé aux collègues de **prendre directement contact avec la MAIF Collectivités**, dont les coordonnées figurent sur les attestations, afin d'obtenir les informations précises concernant les garanties et les conditions des deux formules proposées.

5.3. Communication avec le Service départemental UNSS 13

Une consigne du **Service départemental UNSS 13** a été rappelée concernant les échanges avec le service.

Pour toute demande, il convient d'utiliser l'adresse générique :

SD013@UNSS.org

Il est également demandé de **renseigner précisément l'objet du courriel**, afin de faciliter l'identification et le traitement de la demande.

L’objet doit notamment permettre d’identifier l’activité concernée, le motif de la demande et, lorsque cela est nécessaire, l’établissement ou le district concerné.

---

6. BILAN FINANCIER 2025-2026

Le bilan financier de l’exercice 2025-2026 a été présenté aux participants. Il sera joint au présent procès-verbal.

6.1. Résultat de l’exercice

L’exercice 2025-2026 s’est achevé sur un résultat positif de :

+ 26,07 €

L’exercice peut donc être considéré comme **équilibré**.

À la date de l’assemblée générale, le solde disponible sur le compte du district s’élève à :

339 €

6.2. Charges réalisées et budget prévisionnel

Le montant total des charges réalisées au cours de l’exercice 2025-2026 s’est élevé à :

12 633,54 €

Le budget prévisionnel établi pour cet exercice s’élevait à :

12 674 €

Les dépenses réalisées sont donc restées très proches du budget prévisionnel établi en début d’exercice.

6.3. Aide au transport

Au titre de l’exercice 2025-2026, le district a bénéficié d’une **aide au transport du SD13 de 6 124 €**.

À la date de l’assemblée générale, le montant de l’aide qui sera attribuée au district pour l’exercice 2026-2027 n’est pas encore connu.

Il a été rappelé que l'enveloppe consacrée aux aides au niveau académique devrait diminuer de **20 000 €**, ce qui pourrait avoir une incidence sur les aides attribuées aux districts des Bouches-du-Rhône.

Cette incertitude doit donc être prise en compte dans la construction du budget 2026-2027.

---

7. COTISATIONS DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

Au regard du bilan financier présenté et de la nécessité pour le district de disposer rapidement de liquidités pour faire face aux premières factures de transport, les participants ont décidé collectivement de **maintenir la cotisation de base à 450 € par AS**.

Les **10 AS du district** sont donc appelées à verser :

450 € en début d'exercice

Le règlement sera effectué par **virement bancaire sur le compte du District du Pays salonais**, selon les coordonnées bancaires communiquées aux AS.

Échéance

Afin de disposer des fonds nécessaires au règlement des premières factures, attendues à partir de la fin du mois de novembre, le virement devra être effectué :

avant le 15 novembre 2026.

Cette échéance est particulièrement importante compte tenu du solde actuellement disponible de 339 €.

7.1. Second appel de fonds en cours d'année

Le principe d'un **second appel de fonds en cours d'année** a également été adopté.

Cet appel concernera les AS disposant de **plus d'une activité sectorisée**.

Le montant de ce second appel ne sera pas fixé définitivement dès le début de l'exercice. Il sera déterminé en fonction de l'évolution réelle et prévisionnelle des dépenses du district.

L'année précédente, cet appel complémentaire avait été fixé à **100 €** pour les AS concernées.

Pour l'exercice 2026-2027, compte tenu des différents éléments connus à ce jour, un montant de l'ordre de **200 €** pourrait être envisagé à mi-parcours, mais cette somme reste indicative.

L’ajustement sera réalisé vraisemblablement **fin janvier**, à partir d’un état prévisionnel actualisé des recettes et des dépenses, afin de rapprocher au maximum les ressources disponibles des besoins réels du district.

7.2. Éléments justifiant cet ajustement

Plusieurs éléments ont été pris en compte :

- augmentation du coût des transports : **400 € pour un bus le mercredi après-midi en 2026-2027**, contre **385 € l’année précédente** ;
- incertitude concernant le montant de l’aide au transport du SD13 ;
- augmentation du nombre d’AS engagées dans certaines activités ;
- passage de **6 à 8 AS engagées en badminton** ;
- augmentation du nombre d’AS engagées en futsal ;
- organisation d’une compétition de natation qui n’avait pas eu lieu l’année précédente ;
- plus généralement, augmentation du nombre de rencontres susceptibles de générer des besoins en transport.

Principe retenu

Le district souhaite conserver une gestion financière équilibrée et éviter de demander aux AS des contributions supérieures aux besoins réels.

Le montant du second appel sera donc **ajusté en cours d’année en fonction d’un état prévisionnel actualisé**, afin de permettre au district de disposer des ressources nécessaires au règlement des factures tout en maintenant au plus près l’équilibre budgétaire.

Décision

Cotisation de début d’année : 450 € pour chacune des 10 AS.

Second appel de fonds : pour les AS disposant de plusieurs activités sectorisées, avec un montant qui sera déterminé en fonction de l’évolution des dépenses et des besoins prévisionnels du district.

---

8. SITE INTERNET DU DISTRICT DU PAYS SALONAIS

Il a été rappelé que le District du Pays salonais dispose d’un **site internet**, qui constitue un outil central pour la diffusion et la consultation des informations relatives au fonctionnement du district.

Site internet : *unss-salonais.fr*

Le lien d’accès au site est communiqué aux membres du district.

8.1. Espace public

L’espace public du site est accessible à tous, y compris aux élèves.

Il permet notamment de retrouver :

- les informations relatives aux compétitions ;
- le calendrier des rencontres ;
- les informations concernant les transports ;
- les circuits de bus ;
- les horaires ;
- les lieux de compétition.
- Les comptes-rendus des rencontres, les classements….

Les informations relatives aux transports sont généralement mises en ligne **au moins quinze jours avant la date de la compétition**, afin de permettre aux AS d’anticiper leur organisation et d'informer leurs élèves suffisamment tôt.

8.2. Espace « Professeurs »

Un espace spécifique est réservé aux enseignants.

L’accès est protégé par un mot de passe, communiqué lors de l’assemblée générale.

Il a été précisé que les collègues absents peuvent se rapprocher d’un collègue présent afin d’obtenir les modalités d’accès à cet espace.

8.3. Annuaire

L’espace Professeurs comporte notamment un **annuaire du district**.

Il a été rappelé qu’il est important que chaque collègue renseigne et actualise ses informations.

Cet annuaire permet notamment :

- au coordonnateur de disposer de listes de diffusion actualisées ;
- de retrouver les adresses électroniques des collègues ;
- de disposer des numéros de téléphone utiles ;
- d’identifier les personnes responsables dans chaque AS.

Les collègues sont également invités à renseigner les fonctions de :

- **secrétaire d'AS** ;
- **trésorier d'AS**.

La mise à jour régulière de cet annuaire est donc importante pour faciliter la communication et le fonctionnement collectif du district.

8.4. Effectifs des compétiteurs

Une rubrique consacrée aux **effectifs** est également disponible dans l'espace Professeurs.

Il a été rappelé que ces informations sont particulièrement importantes pour l'organisation des transports.

Les collègues doivent renseigner **les effectifs réellement susceptibles de participer aux compétitions, par catégorie**, et non simplement le nombre total de licenciés ou d'inscrits à l'AS.

Cette distinction permet au coordonnateur d'estimer au plus juste le nombre d'élèves à transporter et donc de **dimensionner les bus en fonction des besoins réels**.

Une estimation aussi précise que possible des effectifs par catégorie contribue ainsi à éviter de réserver des capacités de transport inutiles et à réaliser des économies pour le district.

8.5. Base d'inscriptions OPUSS

Une rubrique **« Base d'inscriptions OPUSS »** est également disponible dans l'espace Professeurs.

Les collègues y trouvent les liens permettant d'accéder directement aux compétitions correspondant aux rencontres du district.

Ils peuvent ainsi accéder directement à la compétition concernée dans OPUSS pour procéder à l'engagement de leurs élèves, sans avoir à effectuer une recherche manuelle dans la plateforme.

---

9. QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Un temps de questions diverses a été proposé à l'ensemble des participants.

Deux interventions ont toutefois permis de porter à la connaissance de l'assemblée des difficultés rencontrées dans le cadre de compétitions antérieures.

9.1. Championnat académique de badminton

Benoît Virgile a fait part d'une difficulté rencontrée lors du championnat académique de badminton concernant le comportement d'un collègue qui n'aurait pas respecté la règle relative à l'accompagnement et au coaching de son équipe.

Cette situation a été portée à la connaissance de l'assemblée afin que chacun puisse être attentif au respect des règles applicables lors des compétitions.

9.2. Communication concernant une qualification aux championnats de France

David Brunet a également fait part d'un désagrément concernant une information communiquée à son AS au sujet d'une qualification aux championnats de France.

Une première information avait indiqué à son AS qu'elle était qualifiée, avant qu'une contre-information ne soit communiquée le lendemain, indiquant finalement que la qualification n'était pas acquise.

Cette situation a été signalée à l'assemblée afin que cette difficulté de communication soit portée à la connaissance de tous.

Aucune autre question diverse n'a été soulevée.

---

10. ÉLABORATION DES CALENDRIERS PAR ACTIVITÉ

À l'issue des échanges en plénière, les collègues se sont réunis **par activité sectorisée** afin d'élaborer les calendriers de rencontres pour l'année scolaire 2026-2027.

Les calendriers ont été construits à partir des effectifs connus à ce jour et en concertation entre les différents établissements engagés.

Une attention particulière a été portée :

- à la coordination des dates entre les différentes activités ;
- au choix des installations ;
- à l'évitement des doublons d'utilisation des équipements ;
- à la prise en compte des contraintes des établissements ;
- à l'optimisation des transports.

Les différents groupes se sont ainsi coordonnés afin de construire des calendriers cohérents et compatibles avec les possibilités d'accueil et de déplacement des AS.

Le **calendrier des activités du district est joint en annexe** au présent procès-verbal.

---

11. ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL

Sont joints au présent procès-verbal :

1. **Liste d'émargement de l'Assemblée générale du 6 octobre 2026** ;
2. **Calendrier des activités du District UNSS du Pays salonais – 2026-2027** ;
3. **Budget prévisionnel du district pour l'exercice 2026-2027** ;
4. **Bilan financier de l'exercice 2025-2026**.

---

12. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'ensemble des points prévus à l'ordre du jour ayant été abordés, l'assemblée générale est clôturée.

Les décisions prises lors de cette réunion permettent d'engager l'organisation des rencontres du district pour l'année scolaire 2026-2027, notamment au travers de la sectorisation des activités, de la désignation des référents et de l'élaboration des calendriers.

Fait à Lambesc, le 7 Octobre 2026,

Le coordonnateur du District UNSS du Pays salonais

SERGE HERMITANT

Signature :

